

TÉMOIGNAGES

Neutraliser l'ISF

Depuis le 15 avril 2008, le « capital investissement » permet une réduction de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pouvant atteindre 50 000 euros par an.

■ Le rapport entre la réduction d'ISF et le montant de l'investissement varie suivant le véhicule : s'il s'agit de « fonds d'investissement » il peut s'élever jusqu'à 50 % ; pour l'achat « d'actions », d'une PME ou d'une *holding*, il atteint jusqu'à 75 %. Le dispositif de la *holding* ISF a fait appel à des techniques complexes pour élaborer la réglementation, qui reste assez subtile à manier en toute sécurité. J'ai ainsi participé à cette conception comme interlocuteur de Bercy, dix ans après l'avoir fait pour les FCPI, au sein de Bercy à l'époque.

Nous avons parallèlement mis en place le site :

www.LaFinanciereDeCroissance.com pour détailler le système, ainsi qu'une *holding* ISF, Kleber Opera Entreprises. La *holding* compte aujourd'hui des camarades à tous les étages : actionnaires (bénéficiaires de la réduction d'ISF), conseil de surveillance, managers des PME du portefeuille (bénéficiaires des apports en capital).

Une ampleur sans précédent

Le mécanisme est sans précédent en raison de l'ampleur de la réduction d'impôt consentie.

Il a fait l'objet de critiques sur son démarrage car certains montages de *holding*, actuellement dans le collimateur de parlementaires réclamant des redressements fiscaux,

ont visé à faire des investissements fonctionnant comme des prêts. Prêts qui ont été « repackagés » juridiquement sous forme d'investissement en actions, pour respecter sur la forme les règles fiscales.

Ce vent de critiques bénéficie fortement à Kleber Opera Entreprises car elle réalise des opérations de « capital développement » conformes à la fois à la lettre et à l'esprit. Le millésime 2009 s'annonce encore meilleur que le 2008. ■

Arnaud Santoire (89)

En amont

L'Association XMP-Business Angels, créée en 2004, exerce une activité de nature voisine auprès de toutes jeunes entreprises, ne réclamant qu'un capital limité mais avides de précieux conseils.

Malgré la récente tempête financière, le capital-risque dispose encore de larges disponibilités pour investir dans les entreprises en fort développement. Cependant, il n'intervient la plupart du temps qu'à partir de plusieurs centaines de milliers d'euros.

De ce fait et compte tenu de leurs frais de structure non négligeables, ces investisseurs ne vont pouvoir s'intéresser qu'aux entreprises déjà

bien établies.

Or, il se crée en France plusieurs centaines de milliers d'entreprises chaque année avec l'aide de ce qu'il est convenu d'appeler le « love money » c'est-à-dire la famille et les copains. Malheureusement, la mortalité de ces entreprises est assez élevée malgré les efforts de plusieurs réseaux de soutien, faute d'apports en capitaux et en conseils pour passer le cap du décollage.

Des coentrepreneurs

Ce qu'on appelle un « Business Angel » est à même de financer et accompagner ces jeunes entreprises. C'est surtout un coentrepreneur, capable de comprendre le projet, le marché et les opportunités. Son expérience professionnelle et la relation d'homme à homme (ou à femme) qui s'établit vont permettre à l'équipe de direction d'éviter nombre de chausse-trappes et de faire les bons choix qu'il s'agisse de structure, de recrutement, de production, de marketing, etc.

L'association XMP Business-Angels compte plus de 200 adhérents, anciens de l'X et des écoles d'application, en particulier les Ponts, les Mines et les Télécom.

L'investissement dans le cadre de XMP-BA bénéficie lui aussi des réductions d'ISF. ■